

GEOTECHNIC AQUAFOR

92 AVENUE ROBERT FORRER
LE BRUSC
83140 - SIX FOURS

Tél. : 04.94.14.48.80
Port. : 06.15.57.02.15
Email : geotechnic.aquafor@gmail.com

Devis

N° : DEV00000190
Date : 20/01/2020
N° client : CLT00000191
Devis valable jusqu'au 18/07/2020

Monsieur ANNE FRANÇOISE PAREN
GROS
5 GRANDE RUE
21630 POMMARD

Réf. : DEVIS POUR DEUX FORAGES A 30ML

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
ORCH -ORGANISATION CHANTIER : Amenée, repli matériel et personnel (à payer en cas de forage sans eau)	1,00	U	650,00 €	650,00 €	20,00%
PRETUB -PRE TUBAGE DE TETE PVC : FOURNITURE ET POSE PRE TUBAGE DE TETE 180/166 (ALIMENTAIRE)	1,00	Pièce	180,00 €	180,00 €	20,00%
FOR -FORAGE : FORAGE DIAMETRE 165 MM A PAYER EN CAS DE FORAGE A SEC	60,00	Mètre	25,00 €	1 500,00 €	20,00%
TUBFOR -TUBAGE FORAGE: FOURNITURE ET POSE TUBAGE PVC 115/125 (ALIMENTAIRE)	60,00	Mètre	43,00 €	2 580,00 €	20,00%
CIM -CIMENTATION: CIMENTATION FORAGE TETE DE FORAGE	1,00	U	120,00 €	120,00 €	20,00%
ART00000087 -MARGELLE BETON TETE DE FORAGE	1,00	F	200,00 €	200,00 €	20,00%
ART00000086 -GRAVIER FILTRANT DE SILICE 25KG	15,00	U	9,75 €	146,25 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA			
Code	Base HT	Taux	Montant
Normal 20%	5 376,25 €	20,00%	1 075,25 €

Total HT	5 376,25 €
TVA	1 075,25 €
Total TTC	6 451,50 €

Règlement	CHEQUE
Echéance(s)	Acompte de 1 935,45 € au 20/01/2020

Acompte demandé 30,00 %	
Soit 1 935,45 €	

Bon pour accord	
Date et signature	<i>20/1/2020</i> <i>[Signature]</i> <i>Bon pour Accord</i>

Coordonnées bancaires	
Nom	SMC
IBAN	FR7630077049221197420020076
BIC	SMCTFR2A

Le montant total s'élève à six mille quatre cent cinquante et un euros et cinquante centimes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE :

Les autorisations de passage et l'aménagement des accès au chantier seront assurés par le client ainsi que le nettoyage après forage, sauf stipulations contraires. Le client est seul responsable de la détermination du point de forage. Il doit désigner ce point au foreur et reste responsable de toutes conséquences dommageables pour lui-même et pour la société. GEOTECHNIC ne saurait être tenue pour responsable de l'écrasement ou de l'obstruction du forage suite à ensablage, tremblement de terre, sabotage et autre colmatage pouvant intervenir après la réalisation des travaux. La profondeur est donnée à titre estimative, tout mètre supplémentaire sera facturé au prix du devis. L'entreprise ne garantit ni la pérennité ni la qualité de l'eau. Le client ou son représentant (Préciser le nom, &&&...&&&.....) devront être présents à la fin du chantier pour signer la conformité des travaux au devis initial. En cas de contestation ou de litige, seuls seront compétents les Tribunaux du Var. Les délais d'exécution de nos travaux sont donnés à titre indicatif. Les retards ne sauraient donner lieu à pénalité ou justifier l'annulation de la commande, sauf accord préalable.